

Birmontienė, Toma

[Original : anglais]

Note verbale

L'ambassade de la République de Lituanie au Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, faisant référence à la note ICC-ASP/13/SP/06, a l'honneur d'informer le Secrétariat que le gouvernement de la République de Lituanie a décidé de proposer la candidature du professeur Toma Birmontienė, ressortissante lituanienne, aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale lors de l'élection qui doit avoir lieu lors de la treizième session de l'Assemblée des États Parties qui se tiendra du 8 au 17 décembre 2014.

La candidature du professeur Toma Birmontienė, ancien juge de la Cour constitutionnelle de la République de Lituanie, est présentée conformément à la procédure indiquée à l'alinéa *a* (ii) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome. La candidate se présente aux élections au titre de la liste B en application du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome.

Une déclaration, conformément à l'alinéa *a* du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome, ainsi qu'un *curriculum vitae* de la candidate sont joints à la présente.

[...]
